

# Bilan de la surveillance de la fièvre aphteuse en 2009 : discussion sur l'absence de suspicions

Anne Bronner (1) (anne.bronner@agriculture.gouv.fr), Gina Zanella (2), Labib Bakkali (2), François Moutou (2), Stephan Zientara (2)

(1) Direction générale de l'Alimentation, Bureau de la santé animale

(2) Anses, Laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort

## Résumé

La France est indemne de fièvre aphteuse depuis 2001. En 2009, aucune suspicion clinique n'a été enregistrée, et seul un laboratoire départemental sur les cinq laboratoires agréés a réalisé les analyses sérologiques programmées. Un renforcement de la vigilance de l'ensemble des acteurs apparaît nécessaire, ainsi que la re-définition des critères cliniques pouvant conduire à une suspicion.

## Mots clés

MRC, fièvre aphteuse, épidémiologie, police sanitaire, ruminants, porcs, France

## Abstract

**Report on foot-and-mouth disease surveillance in 2009: discussion of the absence of suspected cases**  
France has been free of foot-and-mouth disease since 2001. In 2009, no clinical suspicion was reported and only one of the five accredited departmental laboratories performed the planned serological analyses. Reinforced monitoring by all involved parties appears to be necessary, along with a re-definition of the clinical criteria leading to suspicion.

## Keywords

Notifiable disease, foot-and-mouth disease, epidemiological surveillance, disease control, ruminants, swine, France

La surveillance de la fièvre aphteuse a pour objectif prioritaire la détection précoce d'une éventuelle réintroduction du virus sur le territoire français.

Ce dispositif se fonde à la fois sur une surveillance événementielle (clinique) et sur une surveillance planifiée (sérologique).

Pour l'année 2009, en matière de surveillance événementielle, aucune suspicion clinique n'a été mentionnée par les DDPP (en 2008, quatre suspicions cliniques avaient été signalées).

En matière de surveillance sérologique, celle-ci repose sur un réseau de cinq laboratoires départementaux agréés pour le diagnostic sérologique de la fièvre aphteuse (Ain, Côtes-d'Armor, Finistère, Sarthe, Tarn), animé par le laboratoire national de référence (LNR) de l'Anses à Maisons-Alfort.

Ce réseau poursuit deux objectifs qui ne sont pas à proprement parler des objectifs de surveillance : maintenir une capacité minimale et garantie d'analyses à visée diagnostique lors d'une épizootie et poursuivre, en temps de paix, les recherches sur les qualités intrinsèques des tests.

Les cinq laboratoires sont ainsi chargés de réaliser annuellement des sérologies sur 800 à 900 sérums de bovins, porcins, ovins et caprins. Ces analyses sont réalisées à l'aide d'un test Elisa (kit Ceditest NSP). Ce test permet de distinguer les animaux vaccinés des animaux infectés (quel que soit le sérotype en cause) ce qui permettrait ainsi de l'utiliser en cas de recours à la vaccination lors d'une épizootie.

Pour l'année 2009, seul le laboratoire du Tarn indique avoir réalisé ces 800 tests.

Par ailleurs, afin de maintenir la capacité de réaction au niveau local, onze exercices d'alertes ont été organisés sur le territoire national en 2009.

Comme en témoigne la figure présentant l'évolution du nombre de suspicions et d'élevages ayant fait l'objet de prélèvements analysés au LNR, et même si la notion de suspicion n'a pas été standardisée sur l'ensemble du territoire et au cours du temps, il apparaît nettement que la sensibilisation des acteurs locaux a été forte en 2001 à l'occasion de l'épizootie qui a sévi en Grande-Bretagne. Cette année-là, sur les 154 suspicions cliniques émanant des vétérinaires sanitaires et des DDSV, 121 ont pu être écartées par l'Anses sur la base des symptômes, 33 ont fait l'objet de prélèvements et deux ont été confirmées au LNR par virologie.

Par contre, dans d'autres cas, la déclaration de foyers dans des pays proches, comme cela a été le cas en 2007 en Grande-Bretagne, ne semble pas avoir influé sur le nombre de suspicions.

Ce faible nombre de suspicions est vraisemblablement lié à la forte spécificité attribuée à la définition d'un cas suspect de fièvre aphteuse. Aussi, l'une des réflexions à venir pourrait être de redéfinir la notion de « cas suspect de fièvre aphteuse », en prévoyant un tableau clinique et lésionnel suffisamment large pour inclure l'ensemble des suspicions légitimes de fièvre aphteuse.

Par ailleurs, si aucun doute n'existe sur l'absence de fièvre aphteuse en France, il convient de se pencher prioritairement sur la réactivation de la surveillance événementielle en élevage et à l'abattoir, qui passe essentiellement par la sensibilisation et la formation de l'ensemble des acteurs de terrain.

En terme d'analyses de laboratoires, le LNR va prochainement intégrer dans les essais inter-laboratoires des analyses sérologiques ciblées sur le sérotype O (kit PrioCHECK FMDV Type O). Ce test est spécifique du sérotype O mais ne permet pas de distinguer les animaux vaccinés des animaux infectés. En cas de foyer, le test PrioCHECK FMDV NS serait ainsi utilisé en cas de vaccination pour la surveillance dans les élevages situés dans les zones de surveillance et de protection, et avant le recouvrement du statut indemne (une fois les animaux vaccinés abattus). Le test PrioCHECK FMDV Type O ne pourrait être utilisé qu'en cas d'épizootie due au sérotype O et en complément du test PrioCHECK FMDV NS.

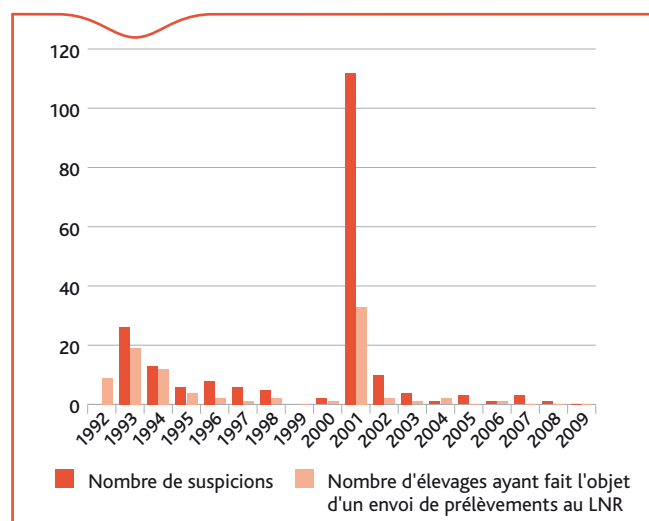


Figure. Évolution du nombre de suspicions cliniques de fièvre aphteuse entre 1991 et 2009